

mai 2016

www.fmreview.org/ft/solutions

Les limites liées au genre du programme de villagisation des rapatriés au Burundi

Yolanda Weima

Alors même que le retour des réfugiés est officiellement comptabilisé comme un retour à l'intérieur des frontières du pays dont la personne concernée possède la nationalité, la notion de « chez soi » doit également être considérée en relation avec d'autres paramètres. Le genre et les relations familiales se recoupent avec toute une série variée d'autres facteurs en fonction de différentes expériences du retour.

Suite au conflit de 1972, et à une guerre civile qui s'est poursuivie pendant une dizaine d'années au début des années 1990s, plus d'un million de Burundais ont cherché refuge dans les pays voisins, et plus principalement en Tanzanie. Après la signature des accords de paix de 2000, les cessez-le-feu subséquents, et les changements dans les politiques d'asile au niveau régional et mondial, plus de 700 000 anciens réfugiés sont rentrés au Burundi entre 2002 et 2009.

Le programme des Villages ruraux intégrés (VRI) du Burundi a été conçu pour répondre aux besoins d'hébergement immédiat et autres besoins humanitaires de ces rapatriés qui n'avaient plus la possibilité de récupérer leurs terres, ou qui n'étaient plus sûrs de l'endroit où elles se trouvaient, ou simplement n'en avaient pas. C'est un programme qui avait été envisagé par les décideurs politiques comme une contribution à la reconstruction, au développement durable à long terme, au renforcement de la paix et de la cohésion sociale dans le cadre d'un contexte post-conflictuel. Mais au lieu de cela, il a créé une situation que de nombreux rapatriés ont vécu comme une poursuite du déplacement à l'intérieur-même du pays dont ils avaient la nationalité et qui a fini par générer des sentiments de déception, d'abandon, et de distanciation vis-à-vis de la famille et de la société burundaise.

Le retour dans son pays d'origine, comme le déplacement lui-même, peut avoir un effet différent sur les hommes et les femmes, et il peut affecter ou être affecté par des relations de genre préexistantes, au moment où les individus, les foyers et les communautés renégocient et rétablissent leurs existences respectives dans des endroits nouveaux. Alors même que d'autres facteurs, comme l'absence d'une situation de paix authentique au niveau national, ont été fondamentaux dans l'échec de ces villages, des enseignements importants sur le genre et les transitions peuvent être tirés de la manière dont les relations familiales et de genre ont été transformées par le retour et la « villagisation », rendant certains rapatriés encore plus vulnérables.

Le premier programme de « villages de la paix », en 2004, prévoyait la mise à disposition de logements mais une grande partie des villageois ne disposaient pas d'un accès adéquat aux services essentiels. Le programme de VRI subséquent a adopté une approche plus globale, fournissant des parcelles de terre – même si de nombreux foyers attendent encore de recevoir des terres cultivables – et intégrant toute une série de projets de soutien, dans l'espoir de favoriser une intégration à long terme des rapatriés dans un environnement principalement agricole où les terres et les opportunités de générer des revenus sont rares.¹

Les programmes de création de villages ne sont pas nouveaux dans cette région d'Afrique et ils ont souvent été critiqués pour la manière dont ils modifient l'utilisation des ressources avec des effets adverses sur l'environnement et la division du travail fondée sur le genre qu'ils imposent. Une densité plus élevée de population rend, par exemple, la tâche quotidienne du ramassage de bois de cuisson plus compliquée et tous les résidents du village doivent parcourir pour trouver du bois des distances plus importantes qu'ils ne le faisaient auparavant lorsqu'ils vivaient dans un habitat rural plus dispersé. Dans un pays comme le Burundi, où la collecte du bois est considérée comme le travail des femmes, un tel impact est clairement lié au genre.

Compter les femmes

Dans le cadre des programmes de VRI, l'analyse de genre semble s'être très largement limitée à la parité des activités. Dans une déclaration dont le personnel de plusieurs autres agences, s'est fait l'écho, une employée d'une agence de l'ONU a déclaré tout simplement : « Nous avons des thèmes transversaux dont il fallait tenir compte;...en ce qui concerne l'identification des bénéficiaires [...] au moins 50 % d'entre eux devaient être des femmes ».

On suppose souvent qu'il y a davantage de femmes que d'hommes dans les populations de réfugiés mais lorsqu'ils ont été comptés il y avait pratiquement un nombre égal de femmes et

d'hommes parmi les réfugiés burundais se trouvant en Tanzanie dans les années 1980.² Ce qui rend les résultats, lorsque les femmes ont été comptées dans le cadre de ce programme de création de villages, encore plus frappants dans la mesure où il y a beaucoup plus de femmes que d'hommes dans les VRI. Cela se doit sans doute en grande partie à l'exigence de parité mentionnée ci-dessus mais aussi à l'inclusion dans ce programme de foyers dirigés par des femmes. Alors que les foyers dirigés par des hommes comptent également des femmes adultes, il n'y a pas d'hommes adultes dans la plupart des foyers dirigés par des femmes.

Les résidents du village et les employés du programme en ont tous conclu que la raison pour laquelle il y avait un nombre aussi élevé de femmes dans les villages, était liée aux lois et pratiques héréditaires et à l'impossibilité pour les femmes de transmettre des terres. La plupart des femmes n'héritent pas de terres de leurs parents, les veuves n'héritent pas de terres de leurs conjoints et les femmes divorcées n'ont habituellement aucun droit sur les terres de leurs ex-conjoints. Les effets relatifs au genre de la succession des terres, touchent non seulement les femmes mais déterminent également la présence de nombreux hommes, notamment ceux dont les mères ont été divorcées, et ceux qui n'ont pas été reconnus par leurs pères, et n'ont donc pas de droit de succession sur les terres de ces derniers.

Il est certes vrai que le programme de VRI a procuré des logements au Burundi à des femmes rapatriées qui autrement n'auraient pas eu d'accès à leur propre logement après leur retour. Néanmoins, le fait qu'un nombre plus important de femmes aient été touchées par la villagisation devient un problème à cause des difficultés disproportionnées que ces femmes rencontrent en termes de réintégration et de rétablissement de leurs moyens d'existence dans le cadre de ce programme de réinstallation.

Le travail par genre

La présence d'un nombre important de villageois sans terres a accru l'offre en matière de main-d'œuvre agricole, rendant encore plus rare les opportunités de travail salarié dans les villages environnants. Les niveaux de salaire ont baissé, et pour subvenir à leurs besoins essentiels de nombreux foyers dépendent de la migration de certains de leurs membres en quête de travail vers d'autres régions du Burundi ou vers la Tanzanie. Dans la mesure où les femmes ont plus de probabilité d'assumer la responsabilité d'élever les enfants, leurs possibilités de migrer pour trouver du travail sont moindres. Les foyers dirigés par des femmes ont donc en

conséquence moins d'accès à des sources de revenu vitales à la survie des autres familles.

Les femmes rapatriées ont souligné à quel point la transition entre des moyens d'existence établis depuis des dizaines d'années en Tanzanie où elles disposaient d'un accès plus important aux terres et aux ressources, ou avaient des droits dans le cadre d'un système de distributions humanitaires dans les camps de réfugiés qui couvraient leurs besoins quotidiens essentiels s'est avérée difficile. Pour les rapatriées « villagisées » l'incapacité de procurer avec régularité des repas pour leurs familles étaient aggravée par des attentes liées au genre et au rôle de la femme au sein du foyer, par le travail par genre, et par la manière dont des expériences antérieures avaient modifié leurs perceptions et leurs attentes par rapport à la vie dans le village.

Pour de nombreux rapatriés et en lien avec ce qui précède, il était important que le village se trouve dans leur région d'origine et qu'ils y aient encore des liens familiaux à leur retour. Les rapatriés dont le village de réinstallation était proche de leur famille étendue ont souligné l'importance de ces liens familiaux pour obtenir des terres à cultiver, trouver des opportunités de travail rétribué ou partager différentes tâches, travaux agricoles ou de construction, garde des enfants, ou encore pour obtenir de l'assistance en cas de maladie et pouvoir participer aux cérémonies. Sinarizi, un rapatrié dans l'un des villages, a décrit en ces termes le fait d'être réinstallé loin de sa région d'origine : « ...ici nous continuons à vivre comme des réfugiés, même s'il y avait un village proche [de notre lieu d'origine] où nous aurions pu avoir facilement accès à notre famille J'ai passé cinq ans ici et je n'ai vu personne [de ma famille] venir me rendre visite. ... Les Nations Unies avec les gouvernements tanzanien et burundais avaient dit que chaque personne de retour prendrait la direction de sa province d'origine. C'est pour cela que nous avons trouvé la proposition intéressante, parce que nous avions envie de rentrer, de revoir notre terre. ... Parce qu'une personne ne peut pas être plantée comme un bananier ».

Yolanda Weima yweima@gmail.com

Doctorante, Université de York (Toronto) www.yorku.ca

La recherche sur laquelle s'appuie cet article a été financée par le biais d'une Bourse d'études supérieures attribuée par le Conseil de recherches en sciences sociales et humaines du Canada.

1. Voir Falisse J-B et Niyonkuru R C (2013) « Au Burundi, des villages de la paix pour les rapatriés », *Revue Migrations Forcées* no. 43 www.fmreview.org/fr/etatsfragiles/falisse-niyonkuru
2. Daley P (1991) « Gender, displacement and social reproduction: Settling Burundi refugees in Western Tanzania », *Journal of Refugee Studies*, 4(3) <http://jrs.oxfordjournals.org/content/4/3/248.abstract>